

premier dans l'eau sans en connaître la profondeur ni les courants traîtres qui peuvent traverser la zone réservée aux baigneurs. Nous avons commis, par le passé, de terribles erreurs imputables à cette hâte imprudente. Je me suis souvent demandé combien de temps encore le Gouvernement ferait du Canada le cobaye ou le singe qui tire les marrons du feu. Pendant combien de temps continuera-t-on encore à faire du Canada le cobaye ou le singe?

A l'instar du député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), je répète qu'il nous faut d'abord voir ce que feront certaines autres nations. Donnez-leur l'occasion d'agir les premières.

Je me souviens fort bien que lorsque la Chambre a été saisie de l'accord de Bretton-Woods en 1945, les créditistes ont signalé qu'ils se méfiaient de l'entente parce que la Russie avait fait pression pour qu'elle fût ratifiée sans plus tarder. Nous avons conseillé à la Chambre de bien se demander ce que se proposait la Russie, avant de lier le pays à cet accord. Nous avons exhorté la Chambre à en peser les conséquences. Vous vous souvenez sans doute, monsieur l'Orateur, que certains d'entre nous ont été qualifiés d'insensés parce qu'ils voulaient renseigner le peuple à ce sujet, retarder l'adoption de la mesure jusqu'à ce qu'ils aient eu l'occasion de se renseigner à fond sur l'ensemble de la situation et sur les répercussions de Bretton-Woods. Je vous rappelle, monsieur l'Orateur, qu'après avoir entraîné les autres nations dans cette affaire, la Russie s'est retirée et s'est toujours tenue bien loin. Le Canada a réussi à s'attacher une meule au cou et les autres nations ont fait de même. Je suis donc d'avis qu'il nous faut être prudents avant de ratifier ces ententes. Si le ministre exige que nous adoptions le protocole en vitesse et sans nous être renseignés à fond sur son sens profond et ses répercussions, il devra en accepter seul l'immense responsabilité car, sans être pleinement renseignés sur les faits et les conséquences qui s'y rattachent, notre groupe ne peut, en conscience, s'associer au ministre pour engager le Canada dans les nouvelles obligations auxquelles nous lie ce traité.

S'il estime qu'il est essentiel que la Chambre sanctionne maintenant le protocole, je lui conseille alors, avant de déposer aux États-Unis nos instruments de ratification, de s'assurer nettement quelles sont au juste toutes les obligations que la population canadienne assumera par suite de cet accord. En outre, comme l'a dit ce matin le représentant de Peel (M. Graydon), la population canadienne devrait savoir exactement à quoi elle s'engage. Ayant donné cet avertissement, monsieur l'Orateur, je rejette sur les épaules du ministre toute la responsabilité à cet

égard, car je ne me sens pas motivé à engager mon groupe à appuyer la ratification de cet accord en ce moment, étant donné le peu de renseignements que nous possédons à ce sujet.

**M. G. R. Pearkes (Nanaïmo):** Je profite de l'occasion de participer brièvement au débat sur la résolution dont la Chambre est saisie. La résolution précise qu'un de ses buts est de permettre une association plus étroite entre les pays de l'Europe occidentale. J'ai eu l'avantage en décembre dernier d'assister à Strasbourg, à la réunion du Conseil de l'Europe au cours de laquelle toute la question d'une plus grande unité des pays européens a été discutée passablement à fond.

Je suis heureux d'entendre le ministre se dire d'avis que la méthode dite pragmatique d'aborder la question est la plus acceptable pour le moment. Le 11 mars dernier, parlant dans cette enceinte au cours du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, j'ai également signalé qu'à mon avis cette méthode pragmatique est à l'heure actuelle la seule méthode pratique. Brièvement, la méthode pragmatique consiste à établir des organismes spécialisés en vue d'assurer la collaboration des pays européens dans certains domaines définis qui se prêtent nettement à la solution de problèmes donnés. A l'encontre de ce projet, nous avons la solution qui serait peut-être plus expéditive, proposée par certains hommes d'État de France et d'Italie relativement au projet fédéral. Les membres du Congrès américain, présents l'an dernier à l'assemblée consultative, paraissaient impatients de voir adopter la méthode fédérale. Pour ma part,—et je crois que tel est aussi l'avis du secrétaire d'État aux Affaires extérieures,—j'estime que la méthode pragmatique est la seule méthode pratique à l'heure actuelle, et qu'il ne faut pas se presser dans cette affaire.

Les pays de l'Europe possèdent des traditions séculaires. Ils ne méritent pas uniquement des reproches; il y a autre chose chez eux que des sentiments nationaux de haine. L'orgueil national compte pour beaucoup dans le développement de leur culture nationale et le reste.

C'est sur cet aspect particulier de l'évolution progressive de l'Europe qu'on insiste surtout. Ces pays hésitent à abandonner tout ce que leurs ancêtres ont créé. Fiers de leurs traditions nationales, ils ne croient pas que l'œuvre de leurs pères soit celle d'insensés ou de menteurs. Un vieil adage veut que lorsqu'un pays oublie ses légendes, qu'il commence à s'effrayer de son passé, ce soit un signe de décadence. L'Europe, en ce moment, n'est pas décadente.